

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 24 février 2026 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, HATET, ROBIN, ROPARS, VIRIEUX, MEUNIER, VINCENT, BERGER, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

M AVERBUCH

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le président de séance.

Candidature déclarée : ROBIN Murielle


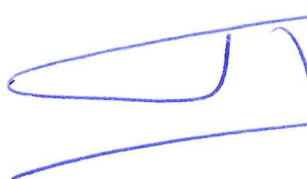
Résultat du vote : Unanimité

Est élue : M^{me} ROBIN Murielle, présidente de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

